

EST, PAR LA PRÉSENTE, DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ, QUE :

Conformément à l'article 956 du Code municipal du Québec, la MRC de La Haute-Gaspésie, siégeant pour l'administration des territoires non organisés, donne avis que le budget 2024 des TNO de la MRC sera adopté à la séance extraordinaire qui aura lieu le mardi 12 décembre 2023, à 19 h 00, à la salle de conférences du centre administratif de la MRC de La Haute-Gaspésie.

DONNÉ À SAINTE-ANNE-DES-MONTS CE QUATRIÈME JOUR DE DÉCEMBRE DEUX-MILLE-VINGT-TROIS.

Directrice générale et greffière-trésorière,

Maryse Létourneau



Certificat de publication

Je soussignée, Maryse Létourneau, directrice générale et greffière-trésorière, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public ci-dessus sur le site Web de la MRC de La Haute-Gaspésie le 4 décembre 2023.

EN FOIDE QUOI, je donne ce certificat ce quatrième jour de décembre deux-mille-vingt-trois.

Maryse Létourneau, directrice générale et greffière-trésorière